

# PROGRAMME LOCAL DE L'AGRICULTURE

## Les agriculteurs au cœur de la ville archipel

Accord cadre entre



Juin 2010

# Préambule

Le dynamisme de l'agriculture du bassin rennais participe à l'économie locale et à l'attractivité du Pays de Rennes. Les 62 000 ha de surfaces agricoles du Pays de Rennes sont mis en valeur par 1300 exploitations agricoles qui génèrent directement 2800 emplois agricoles et indirectement 4300 emplois dans les industries agroalimentaires, ainsi que de nombreux emplois tertiaires localisés dans la capitale bretonne dans les services à l'agriculture et l'enseignement et la recherche agronomique. La production laitière est présente dans la majorité des exploitations et les 34 000 vaches du Pays de Rennes produisent 217 millions de litres de lait par an. Les productions de porcs, volailles, viande bovine et le maraîchage sont également bien développées.

Les élus du Pays de Rennes ont fait le choix de la « ville-archipel » avec un développement multipolaire, qui laisse une large part aux espaces agricoles et naturels entre les bourgs et les villes. Cette organisation spatiale, confortée par le schéma de cohérence territoriale (SCoT), garantit un cadre de vie agréable aux habitants et une proximité forte avec une campagne bocagère façonnée par l'activité agricole. Parallèlement, elle place les exploitations agricoles au cœur de la ville, avec des contraintes fortes et spécifiques qui peuvent fragiliser leur équilibre économique et compromettre leur avenir : concurrence foncière renforcée par le développement d'un Pays dynamique dont la surface agricole diminue de 780 ha par an, manque de vision claire de l'avenir agricole du territoire, cohabitation et déplacements difficiles... En contrepartie, la proximité de la ville offre aussi à l'agriculture un fort potentiel de services, un marché local important ouvrant des possibilités de diversifications.

Les destins de la ville et de l'agriculture sont désormais liés. Les élus et les agriculteurs ont un intérêt commun à travailler ensemble pour offrir un cadre attractif, favorable au développement de cette activité économique au sein du Pays de Rennes. Ils doivent définir ensemble les politiques locales permettant de mieux prendre en compte l'agriculture dans toutes ses dimensions, et lui garantir une visibilité à long terme.

Depuis une quinzaine d'années, diverses actions et études ont été menées en commun entre les collectivités et les acteurs agricoles du territoire. A titre d'exemple, Rennes Métropole fait partie des territoires qui ont créé « Terres en Villes », l'association partenariale entre agglomérations et chambres d'agriculture, lieu de partage des expériences sur les espaces agricoles périurbains français.

**Le Programme Local de l'Agriculture, d'abord signé le 25 février 2008 entre la Chambre d'Agriculture d'Ille et Vilaine, la SAFER Bretagne, le Pays de Rennes et Rennes Métropole, est désormais validé par l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays de Rennes (soit 4 communautés de communes supplémentaires : Pays d'Aubigné, Pays de Châteaugiron, Pays de Liffré et Val d'Ille).**

Les signataires s'engagent, dans une collaboration pérenne et renforcée, à construire ensemble un avenir commun. Cet accord-cadre permet de fixer les objectifs généraux du partenariat, de coordonner un ensemble d'actions et d'en définir les modalités de mise en œuvre. Un programme d'actions, sera défini et actualisé pour mettre en œuvre les objectifs de cet accord-cadre, indiquant les partenaires mobilisés, les modalités de mise en œuvre, de financement et les outils d'évaluation.

## Article 1 : Les thèmes de travail du Programme Local de l'Agriculture

### ① ÉCHANGER AUTOUR D'UN OBSERVATOIRE DE L'AGRICULTURE

Pour agir à bon escient, les acteurs locaux ont besoin de connaître la réalité territoriale de l'agriculture sous ses différentes facettes. Néanmoins, la statistique agricole reste parfois dispersée, peu actualisée et peu lisible par les non-professionnels. La mise en place d'un observatoire de l'agriculture du Pays de Rennes permettra de partager entre acteurs agricoles et territoriaux un vocabulaire commun et une vision actualisée de la dynamique agricole du territoire, mais aussi de débattre régulièrement de son évolution, de ses orientations et des actions à mener.

L'observatoire publiera un bulletin annuel de synthèse faisant le point sur les dynamiques économiques des différentes filières (bilans annuels, dynamiques à l'œuvre, leviers d'actions des partenaires...) et sur les thèmes traités par le Programme Local de l'Agriculture : foncier et urbanisme (approche statistique et spatiale), environnement (bocage, énergie, suivi des programmes de résorption des pollutions agricoles...), lien citadins-agriculture (sensibilisation des élus et des habitants, diversifications agricoles...).

Une assemblée annuelle rassemblera l'ensemble des partenaires intéressés par l'évolution de l'agriculture dans le Pays de Rennes.

### ② CONCILIER URBANISME, FONCIER ET AGRICULTURE

La « ville archipel » place l'agriculture au milieu de la ville. La pérennité de ce modèle repose sur le maintien d'une activité agricole forte. Il invite à mieux traiter les impacts de la concurrence spatiale liée au développement urbain pour éviter le déclin de l'activité agricole. En conséquence, pour limiter le « stress foncier » des agriculteurs (le Pays de Rennes perd 780 ha de surface agricole par an), il convient de mettre en place des actions foncières pour permettre à une agriculture viable de se maintenir et d'assurer une meilleure lisibilité de la place réservée à l'agriculture dans les projets urbains (SCoT, PLU, organisation des déplacements...).

#### > L'anticipation foncière :

Ce travail d'anticipation foncière est stratégique pour traiter les enjeux agricoles dans et autour des secteurs de développement prévus au SCoT du Pays de Rennes (habitat et activité).

➤ **La médiation pour des échanges parcellaires :**

Le regroupement des parcelles autour des bâtiments agricoles participe à la performance économique et environnementale des exploitations (organisation du travail, limitation des déplacements d'engins et de bétail, rationalisation des systèmes fourragers et des épandages...) mais il concourt aussi au maintien d'un paysage bocager fortement lié au pâturage. La restructuration parcellaire des exploitations doit donc être encouragée par les outils disponibles, notamment les procédures d'échanges amiables ou d'échanges de jouissance, qui sont expérimentées dans le département, et qui pourront être développées dans le Pays de Rennes en lien avec le Conseil Général.

➤ **La mise en œuvre du SCoT :**

Le SCoT adopté fin 2007 prévoit dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable la mise en œuvre d'une « politique de préservation de l'agriculture, en l'associant au devenir de la ville-archipel » et met en place, notamment dans le Document d'Orientations Générales, différents dispositifs qui concourent à maîtriser l'impact du développement sur l'agriculture et à lui assurer une sécurité foncière. Des échanges entre le syndicat mixte du SCoT du Pays de Rennes et la Chambre d'agriculture devront se poursuivre régulièrement pour vérifier la bonne mise en œuvre de ces dispositifs et devra permettre de les ajuster éventuellement.

➤ **L'agriculture dans les Plans Locaux d'Urbanisme :**

Lors de l'élaboration des PLU, l'agriculture doit être abordée comme une priorité à la mesure de son rôle stratégique de structuration de l'espace communal. La consommation du foncier à l'échelle de chaque commune et les règles posées par les PLU ont des conséquences directes sur les exploitations agricoles : amputation ou déstructuration du parcellaire, règles de distances par rapport aux habitations et cohabitation... Une réflexion technique sur la prise en compte de l'agriculture dans les PLU s'est engagée entre les partenaires concernés. Elle vise à améliorer les pratiques existantes (méthode, diagnostic, traduction réglementaire, concertation) et à mieux prendre en compte les différentes facettes de l'activité agricole dans les PLU. Cette démarche débouchera sur la mise en place de nouvelles méthodes et la rédaction de recommandations à l'attention des conseils municipaux, des techniciens et cabinets d'urbanisme et des acteurs agricoles. Parallèlement des actions de sensibilisation et de formation seront engagées.

➤ **L'amélioration des déplacements agricoles :**

L'agriculture est une activité de flux, générant des déplacements de matières et d'engins qui s'insèrent avec difficulté dans la circulation urbaine. Des Plans Communaux de Déplacements des PLU pourront expérimenter puis systématiser un volet agricole, qui identifiera les points noirs de passage pour les engins agricoles lors de l'élaboration du diagnostic agricole du PLU. La commune pourra alors intégrer dans

son projet des solutions ou des alternatives pour les sites concernés.

Par ailleurs, la restructuration foncière des exploitations permettrait de limiter les déplacements vers des parcelles éloignées tout en favorisant le pâturage favorable au maintien du bocage.

### ③ CONFORTER LE BOCAGE DANS SES MULTIPLES RÔLES

Le bocage constitue la caractéristique principale du paysage rennais. Le travail de l'Écomusée du Pays de Rennes sur « l'arbre, la haie et les hommes » a montré combien les habitants y voient un élément fort de l'identité locale. L'intérêt d'un réseau bocager fonctionnel dépasse néanmoins la dimension patrimoniale et paysagère et joue de multiples rôles : régulation hydraulique, biodiversité, ombrage pour les troupeaux, rôle agronomique, potentiel d'énergie renouvelable... Par ailleurs, l'accessibilité des chemins bocagers offre aux citoyens des espaces récréatifs en campagne qui, en compensation, permettent de limiter l'emprise foncière sur les espaces agricoles des zones de loisirs nouvelles.

Néanmoins, l'entretien des haies revient essentiellement aux agriculteurs. Si par le passé la haie a représenté une source de revenu, la charge croissante de l'entretien pèse lourdement sur des exploitations qui s'agrandissent. L'enjeu est de redonner une valeur économique à l'entretien moderne du bocage. En cohérence avec les orientations du SCoT, la politique bocagère visera donc à concilier la dimension multifonctionnelle du bocage avec les contraintes et moyens de l'agriculture contemporaine.

Les EPCI du Pays de Rennes pourront initier des actions, en recherchant les modalités de mise en œuvre avec les agriculteurs et la Chambre d'agriculture et en s'appuyant sur les partenaires déjà mobilisés (programme Breizh Bocage associant la Région, l'Etat et l'Europe, contrat de territoire du Conseil Général...).

### ④ S'ADAPTER AU NOUVEAU CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Il s'agit notamment d'étudier les moyens de réduire la production de gaz à effet de serre (respect du protocole de Kyoto - facteur 4 en 2050) et de se préparer à une rareté croissante des énergies fossiles.

#### ➤ **Maîtriser les consommations d'énergie et valoriser les ressources d'énergies renouvelables agricoles**

L'agriculture et l'agroalimentaire sont concernés au premier chef par la hausse du prix des énergies ; certaines filières agricoles, productions ou itinéraires techniques sont particulièrement énergivores. Afin de maintenir une agriculture compétitive, des réflexions et des actions seront engagées avec les acteurs agricoles pour limiter les

consommations d'énergie dans la production et la logistique (diagnostic énergétique d'exploitation, sensibilisation, information...).

Par ailleurs, il convient de développer les potentiels d'énergies renouvelables mobilisables sur les exploitations (biomasse, éolien, solaire...) sans remettre en cause la vocation alimentaire de l'agriculture. Notamment, le bocage peut contribuer à l'émergence de filières bois-énergie. Le recours au bois-énergie se développe dans le Pays de Rennes, tant chez les particuliers (bois-bûches) que dans les équipements publics (serres, piscines, réseaux de chaleur...), dans une logique de développement durable et d'approvisionnement local. Des études sont notamment engagées en partenariat entre le monde agricole et les collectivités pour estimer le gisement en bois de bocage de divers secteurs du Pays de Rennes, en vue de développer une filière bois-décheté complémentaire à d'autres sources d'approvisionnement.

➤ **Anticiper l'impact du changement climatique sur l'agriculture :**

Une réflexion prospective pourra être menée en partenariat afin d'examiner les conséquences des scénarios possibles liés au changement climatique et de prévoir les adaptations nécessaires des pratiques agricoles (orientations stratégiques, choix de variété ou d'itinéraire technique..).

## 5 RENFORCER LES LIENS ENTRE LES CITADINS ET LES AGRICULTEURS

Les agriculteurs gèrent les espaces agro-naturels de la ville-archipel. En cela, ils façonnent l'espace et le cadre de vie de l'ensemble des habitants, mais les anciens liens familiaux ou d'approvisionnement direct qui reliaient les citadins aux agriculteurs se sont distendus ou ont disparu. Les agriculteurs sont aujourd'hui minoritaires dans le Pays de Rennes. Leurs nombreux voisins citadins connaissent mal leur activité et le fonctionnement des exploitations agricoles d'aujourd'hui. Ils n'en voient souvent que les aspects les plus gênants (encombrements des routes, épandages, ...) alors que l'agriculture contribue fortement au développement économique du Pays de Rennes. Réciproquement, les multiples enjeux urbains sont souvent mal connus des agriculteurs. Aussi, afin que la place de l'agriculture devienne l'affaire de tous, il s'avère nécessaire de renforcer tous les liens ville-campagne, de mieux faire connaître les réalités de l'agriculture d'aujourd'hui et de développer l'ancrage territorial de l'agriculture du Pays de Rennes.

➤ **Informier, sensibiliser, communiquer :**

Il est nécessaire de développer **l'échange entre les agriculteurs, les élus locaux et les techniciens des collectivités** et d'améliorer la connaissance réciproque des enjeux agricoles et urbains et de leurs contextes réglementaires complexes (PAC, directive nitrates, documents d'urbanisme et politiques locales...). Les partenaires proposeront notamment aux élus municipaux et aux techniciens qui les accompagnent dans leurs

projets des informations sur l'activité agricole et son contexte. Un document de sensibilisation et des visites d'exploitations pourront être réalisés.

Par ailleurs, les actions de sensibilisation à destination du **grand public** pourront être poursuivies : guide d'information à destination des habitants, actions culturelles ou festives sur le thème de l'agriculture (concours photos, théâtre ou concert à la ferme, land-art, randos-fermes...).

➤ **Développer les activités agricoles tournées vers la ville**

- **Circuits courts et identité locale des produits :**

Les grandes filières agricoles locales sont majoritairement tournées vers les marchés intérieurs et internationaux, mais les productions locales vendues en circuits courts retrouvent depuis quelques années un nouvel élan, au travers de formes traditionnelles comme les marchés, mais aussi par des modalités plus innovantes : vente directe, paniers et AMAP, magasins fermiers collectifs, vente par internet, restauration collective, etc. Ces modes de distribution émergents doivent être accompagnés, en lien avec les partenaires impliqués.

Des filières locales porteuses de l'image du Pays de Rennes, la Coucou de Rennes par exemple, répondent à une demande locale toujours croissante et favorisent le rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Plus globalement, le lien entre la qualité de l'alimentation et la santé est une préoccupation d'avenir. Les professionnels de l'ensemble de la filière, en liaison avec les élus locaux, les consommateurs et les centres de recherche, doivent continuer à se positionner comme des acteurs innovants de cette question stratégique.

- **Accompagner la diversification agricole :**

La proximité urbaine permet aux agriculteurs du Pays de Rennes d'élargir leur métier et de développer différentes formes d'activités en prolongement de l'acte de production : accueil à la ferme (agrotourisme, ferme pédagogique, ferme auberge...), activités de services (pension de chevaux, entretien des espaces naturels ou des chemins de randonnée...) et partenariats avec les collectivités (méthanisation, co-compostage, gestion des boues de STEP...). Le développement de ces activités porteuses de partenariats innovants pourra être encouragé notamment par des portes-ouvertes, formations et accompagnement des porteurs de projets.

## Article 2 :

### Comité de pilotage

➤ Le comité de pilotage, composé des représentants de la Chambre d'agriculture, de la SAFER Bretagne, du Pays de Rennes et des EPCI du Pays de Rennes, arrête les grandes lignes du Programme Local de l'Agriculture et définit annuellement son programme d'actions et les moyens de sa mise en œuvre.

- Il détermine les conditions de partenariat, de programmation, d'évaluation des actions définies entre les signataires.
- Il définit ou réoriente l'observatoire de l'agriculture, ses champs d'observation et ses indicateurs. Chacun des membres y contribue par une mise à disposition de techniciens, d'un budget ou de la fourniture de données.

Le comité de pilotage pourra s'adjoindre, en cas de besoin, des structures ou personnes ressources en fonction des actions projetées. L'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR) pourra notamment participer aux travaux de l'observatoire de l'agriculture. Le Conseil de Développement Economique et Social du Pays et de l'Agglomération de Rennes (CODESPAR), lieu de concertation élargie, pourra continuer à contribuer à la réflexion prospective sur l'agriculture.

### **Article 3 :**

#### **Financements**

Le financement des actions sera assuré par les partenaires et détaillé dans des annexes annuelles à cet accord-cadre qui définiront le calendrier de mise en œuvre des actions et leurs modalités de financement.

Les éventuels co-financements européens, nationaux ou locaux seront mobilisés.

### **Article 4 :**

#### **Durée de l'accord-cadre**

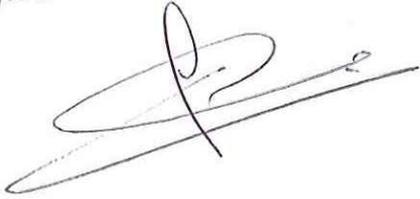
Le présent accord-cadre est établi pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. Il pourra être modifié par avenant si nécessaire.

Fait en 8 exemplaires

*Le 25 février 2008, à Rennes  
et Le 8 juin 2010, à Sens de Bretagne*

Le Président de la Chambre d'agriculture  
d'Ille et Vilaine

*Ch. Lefrère*



*Le 25 février 2008, à Rennes  
et Le 8 juin 2010, à Sens de Bretagne*

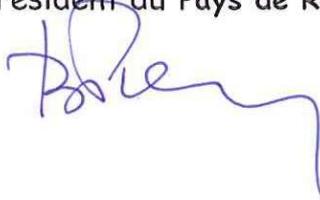
Le Président de la SAFER Bretagne

*P. Gilles Guillouan*



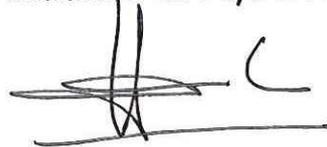
*Le 8 juin 2010, à Sens de Bretagne*

Le Président du Pays de Rennes



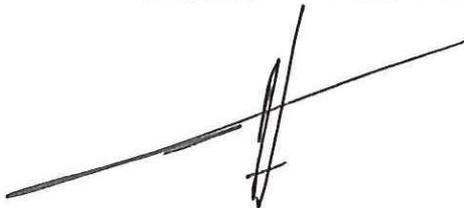
*Le 8 juin 2010, à Sens de Bretagne*

Le Président de la Communauté de  
communes du Pays d'Aubigné



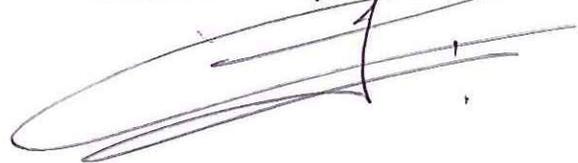
*Le 10 juin 2010, à la Mézière*

Le Président de la Communauté de  
communes du Val d'Ille



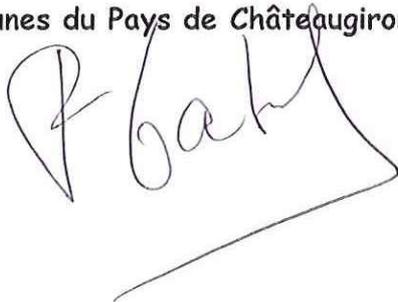
*Le 14 juin 2010, à Liffré*

Le Président de La Communauté de  
communes du Pays de Liffré



*Le 15 juin 2010, à Châteaugiron*

La Présidente de la Communauté de  
communes du Pays de Châteaugiron



*Le 25 février 2008, à Rennes  
et Le 22 juin 2010, à Rennes*

Le Président de la communauté  
d'agglomération Rennes Métropole

